



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/EM.20/1  
12 octobre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Commission de l'investissement, de la technologie  
et des questions financières connexes  
Réunion d'experts sur les IED dans le secteur  
des ressources naturelles  
Genève, 20-22 novembre 2006  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ\***

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Les IED dans le secteur des ressources naturelles.
4. Adoption du rapport de la Réunion.

---

\* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure.

## II. ANNOTATIONS

### Point 1: Élection du bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

### Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la Réunion figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la Réunion.

#### *Documentation*

TD/B/COM.2/EM.20/1      Ordre du jour provisoire annoté.

### Point 3: Les IED dans le secteur des ressources naturelles

3. La Réunion d'experts examinera principalement des questions concernant les incidences sur le développement des IED dans le secteur des ressources naturelles. Le rôle des sociétés transnationales (STN) dans les industries extractives suscite un regain d'attention, en partie du fait de la hausse des prix des produits de base et d'un accroissement de la demande des pays émergents. Le rôle de ces sociétés dans les industries extractives des pays en développement a évolué au fil du temps, en fonction de divers facteurs. Dans les industries extractives de roches dures, la participation des STN a souvent pris la forme traditionnelle d'investissements étrangers directs (IED). Dans l'industrie du pétrole et du gaz, étant donné le rôle prédominant des entreprises d'État, il s'est souvent agi d'accords entre États et STN. Illustrant en particulier la volonté de certains pays en développement d'avoir accès aux ressources naturelles, les entreprises d'États investissent également à l'étranger, contribuant à des investissements Sud-Sud dans le secteur des industries extractives.
4. Les pays en développement d'accueil continuent de rechercher un juste équilibre entre créer des conditions économiques et commerciales appropriées pour une participation des STN dans leurs industries extractives et accroître les bénéfices pour leur économie de cette participation, d'une part, et, d'autre part, limiter le plus possible les coûts environnementaux et sociaux. Une attention particulière doit être accordée à la répartition et à l'utilisation des recettes.
5. Les participants détermineront les problèmes fondamentaux associés à la participation des STN dans les industries extractives. Ils examineront les incidences économiques, sociales et environnementales potentielles des investissements étrangers sur l'économie du pays d'accueil et analyseront diverses options et mesures possibles pour que les IED dans le secteur des ressources naturelles contribuent au développement. Les thèmes ci-après seront examinés:
  - Tendances et acteurs dans les industries extractives, en particulier évolution historique des relations entre États et STN dans les industries du pétrole et du gaz, et les industries minières;
  - Facteurs déterminants en général des IED dans les industries extractives – notamment prix, technologie, considérations d'ordre politique (par exemple, sécurité énergétique);

- Coûts et avantages potentiels d'une participation des STN à l'extraction de ressources;
- Choix de politique générale qui rendent possible une contribution maximale au développement;
- Moyens de limiter les risques d'effets environnementaux et sociaux négatifs de l'extraction de ressources naturelles;
- Conséquences des investissements directs à l'étranger des pays en développement et des pays en transition dans le secteur des industries extractives.

6. Pour faciliter les discussions, le secrétariat de la CNUCED rédige actuellement une note thématique sur les sociétés transnationales, les industries extractives et le développement (les politiques que cela suppose de mener). En outre, les experts sont invités à établir de brèves communications sur le sujet à l'examen, qui seront distribuées aux autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

7. Parmi les participants invités figureront des experts appartenant à des organisations internationales et régionales, par exemple les commissions régionales de l'ONU, la Banque mondiale, le Traité sur la Charte de l'énergie et le Secrétariat du Commonwealth, des représentants de pays et des professionnels locaux spécialistes des IED dans le secteur des ressources naturelles, des représentants d'organisations non gouvernementales et des universitaires possédant une vaste expérience dans le domaine. Un certain nombre de représentants du secteur privé participeront également à la Réunion.

#### *Documentation*

TD/B/COM.2/EM.20/2      Note thématique du secrétariat de la CNUCED sur les sociétés transnationales, les industries extractives et le développement.

#### **Point 4: Adoption du rapport de la Réunion**

8. Le rapport de la Réunion d'experts sera soumis à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à sa onzième session. Les experts voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la Réunion.

-----